



PROCES VERBAL N° 5

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion du : **Mardi 7 Décembre 2021**

Présents : Messieurs Roland GENIEYS, Daniel SALDANA, Yvon SEVALLE,
Messieurs Jean Claude LACAN, André VALCROZE, Didier WALASZEK (en
visioconférence)
Excusée : Madame Claudette AGERT,
Assiste : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

*Le Procès-Verbal n° 4 est lu et approuvé.
Le Procès-Verbal n° 4 est validé par la C.F.T.I.S.*

PROCHAINE REUNION LE 18 JANVIER 2022

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives
A.O.P. : Arrêté d'Ouverture au Public
PV CDS : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité
SYN : Terrain Synthétique



PROCES-VERBAL N° 5

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

INFOS : Les présents « classements Ed 2021 » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la CFTIS après vérification et confirmation.

RETOUR CFTIS pour classements validés

PV CFTIS N° 5 du 16.12.2021

MONTRODAT - COMPLEXE SPORTIF EUROMÉDITERRANÉ - NNI 481030101

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 08/11/2031.

NIMES - STADE HENRY NOEL - NNI 301891201

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 SYN jusqu'au 01/08/2031, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2022.

PORTET SUR GARONNE - STADE MUNICIPAL N°1 - NNI 314330101

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 jusqu'au 16/12/2026.

CANET EN ROUSSILLON - STADE SAINT MICHEL N° 3 - NNI 660370103

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 SYN jusqu'au 01/09/2023.

CANET EN ROUSSILLON - STADE SAINT MICHEL N° 4 - NNI 660370104

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/08/2031, sous réserve d'agrandir les liaisons (hors mur porteur) entre les deux anciens vestiaires avant le 30/05/2022.

NIMES - STADE MARCEL ROUVIERE N° 1 - NNI 301890401

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/08/2030, sous réserve de l'affectation d'un vestiaire joueurs en vestiaire arbitre.

LATTES - STADE CHRISTIANE STÉPHANE ALES - NNI 341290202

Au regard de l'élément transmis et dans l'attente de la réception des tests in situ, la C.F.T.I.S. confirme un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 03/09/2026.

TOULOUSE - STADE ERNEST WALLON - NNI 315550501

M. Philippe BARRIÈRE, membre C.F.T.I.S. est désigné pour effectuer la visite de cette installation. Le service Terrains et Installations Sportives de la FFF se rapprochera du propriétaire pour programmer cette visite.

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**
 - 1.1 Classements initiaux
 - 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
 - 1.3 Changements de Niveau de classement

- 2. RETRAITS DE CLASSEMENTS**

- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
 - 4.1 Classements initiaux
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement
 - 4.3 Changements de niveau de classement

- 5. AFFAIRES DIVERSES**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

LE GRAU DU ROI – Stade Annexe JOSEPH NOUYRIGAT – NNI 301330102

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 en date du 02.11.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 11.10.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 02.11.2031

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

MONTRODAT – Complexe Sportif EUROMEDITERRANEEN – NNI 481030101

Cette installation est classée Niveau Foot A11 SY (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 08.11.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 SYN en date du 22.06.2021 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 23.06.2021,
- Rapport NOVAREA du 18.11.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 SYN et **transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision**

NIMES – Stade HENRY NOEL – NNI 301891201

Cette installation est classée Niveau Foot A11 s (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 08.11.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 SYN (changement de revêtement) en date du 24.11.2021 et du document transmis :

- Rapport Labosport du 23.04.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 SYN et **transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision**

1.3 Changements de Niveau de classement

NIMES – Stade MARCEL ROUVIERE N° 1 – NNI 301890401

Cette installation est classée Niveau Foot A11 SYE Provisoire (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 01.03.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de niveau de classement en Niveau T5 SYN (Règlement Ed. 2021) en date du 24.11.2021 et du document transmis :

- Rapport Labosport du 10.07.2020,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN et **transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAIT DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

BASSAN – Stade MUNICIPAL – NNI 340250101

Cette installation est classée Niveau 6 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 14.11.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de niveau de classement en Niveau T6 en date du 22.09.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 22.09.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 22.09.2031

GANGES – Stade DU RIEUTORD – NNI 341110101

Cette installation est classée Niveau 5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 14.11.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de niveau de classement en Niveau T5 en date du 04.10.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 09.11.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 04.10.2031

ST BRES – Stade MUNICIPAL – NNI 342440101

Cette installation est classée Niveau 6 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.12.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de niveau de classement en Niveau T6 en date du 18.11.2021 et du document transmis :

- A.O.P. du 16.09.2011,

La largeur de l'aire de jeu (71m) ne permet pas un classement en T6 mais en niveau T7 dans l'attente d'une réduction de la largeur.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 18.11.2031

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**
 - 1.1 Classements initiaux**
 - 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
 - 1.3 Changements de Niveau de classement**

- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
 - 4.1 Classements initiaux**
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement**
 - 4.3 Changements de niveau de classement**

- 5. AFFAIRES DIVERSES**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

CANET EN ROUSSILLON – Stade SAINT MICHEL N° 3 – NNI 660370103

Cette installation est classée Niveau 6 SYE (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 30.06.2029

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de niveau de classement en Niveau T7 SYN (Règlement Ed. 2021) en date du 17.11.2021 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 27.02.2020,
- Rapport Labosport du 14.02.2020,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 SYN et transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision

CANET EN ROUSSILLON – Stade SAINT MICHEL N° 4 – NNI 660370104

Cette installation est classée Niveau Foot A11 SYE (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 08.07.2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de niveau de classement en Niveau T4 SYN (Règlement Ed. 2021) en date du 17.11.2021 et des documents transmis :

- AOP du 14.06.1996,
- Rapport Labosport du 10.08.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 SYN et transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

SALIES – Salle Municipale ANTOINETTE SALVAN – NNI 812749901

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 16.11.2021 et du document transmis :

- P.V. C.D.S. du 25.04.2019,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 16.11.2031

- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

- 4.4 Retraits de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

MONTAUBAN – Stade de SAPIAC – NNI 821211101

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 30.06.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement Initial en Niveau T4 en date du 01.12.2021 et du document transmis :

- A.O.P. du 25.10.2007,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 jusqu'au 01.12.2031

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

***Vu le règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives
adopté par l'assemblée générale de la FFF le 12 mars 2021.***

La CRTIS rappelle que le classement de l'éclairage d'une installation est effectif uniquement lorsque l'installation est classée.

DOCUMENTS A FOURNIR :

AVIS PREALABLE :

- *Un imprimé de demande d'avis préalable pour un classement d'un éclairage daté et signé par le propriétaire de l'installation.*
- *Une Etude d'éclairage*
- *Un Plan de l'aire de jeu (1/200ème) avec indication cotée des projecteurs par rapports aux lignes de touche et de but.*
- *Un Plan de masse (1/500ème)*

CLASSEMENT INITIAL (Foot A11) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

En cas de demande de classement initial sans avoir obtenu au préalable un avis favorable de la CRTIS, le dossier sera complété par les documents demandés pour un dossier d'avis préalable (Voir ci-dessus).

CLASSEMENT INITIAL (Futsal) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage Futsal (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*
- *Un rapport de vérifications des installations électriques émanant d'un organisme de contrôle technique accrédité*
- *Un plan de coupe précisant la hauteur minimum de feu.*

CONFIRMATION DE CLASSEMENT :

- *Un imprimé de demande de confirmation de classement d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

PORTEL DES CORBIERES – Stade PECH DE LA CLAUSE – NNI 112950101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 02.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 79 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.10.2023

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

ST GILLES – Stade DE L'ESPEYRAN 2 – NNI 302580202

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 22.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 103 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.44

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E7** jusqu'au **22.11.2023**

1.2 Confirmations de niveau de classement

ST JEAN DU PIN – Plaine de Jeux du PLOS 1 – NNI 302700101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 05.07.2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 25.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 100 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.42

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E7** jusqu'au **25.10.2023**

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

L'ISLE JOURDAIN – Stade du HOL 1 – NNI 321600101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 17.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 26.08.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 183 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 26.08.2023

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

BLAGNAC – Complexe Sportif ANDROMEDE 5 – NNI 310690205

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 16.09.2022

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 04.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 170 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 04.11.2023

CINTEGABELLE – Stade LUCIEN CANALS 1 – NNI 311450101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 15.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 10.08.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 172 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.80
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 10.08.2025

PIBRAC – Stade GERARD MIGLIORE 1 – NNI 314170101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 19.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 18.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 260 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 18.11.2023

PIBRAC – Stade de la CASTANETTE – NNI 314170301

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 10.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 18.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 176 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 18.11.2023

PORTET SUR GARONNE – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 314330101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 11.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 18.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 231 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.82
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 18.11.2025

PORTET SUR GARONNE – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 314330102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 11.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 18.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 205 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.84
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 18.11.2023

SEYSSES – Stade FRANCOIS BONZOM 1 – NNI 315470101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 13.07.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 07.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 249 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07.09.2025

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

AUREILHAN – Parc des Sports de L'ADOUR 1 – NNI 650470101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 20.09.2019

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24.08.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 24.08.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 230 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 24.08.2023

PIERREFITTE NESTALAS – Stade MUNICIPAL – NNI 653620101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 09.03.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 28.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 187 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 28.10.2023

SARRANCOLIN – Stade MARIUS VOYRON – NNI 654080101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFoot A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 28.02.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 15.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 205 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.53

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 15.11.2023

SEMEAC – Stade des ECOLES – NNI 654170201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 07.01.2017

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 15.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 179 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.11.2023

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

GIGEAN – Stade ALDO SEGRE – NNI 341130101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 08.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 193 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.57
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 08.10.2023

SAUVIAN – Complexe Sportif LA GOURONNE 1 – NNI 342980201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 10.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 254 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51

Pour classer l'éclairage en E5 il faut une étude d'éclairage

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 10.11.2025

SAUVIAN – Complexe Sportif LA GOURONNE – NNI 342980202

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 10.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : **171 lux**
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Eclairage moyen horizontal : 250 lux à la mise en service), manque étude d'éclairage

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 10.11.2025

VIAS – Stade GABY CASTEL – NNI 343320101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 19.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 117 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.42

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 19.11.2023

1.2 Confirmations de niveau de classement

BASSAN – Stade MUNICIPAL – NNI 340250101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 21.03.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.09.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 22.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 183 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.55

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 22.09.2023

CLERMONT L'HERAULT – Complexe Sportif L'ESTAGNOL – NNI 340790201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 06.08.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 22.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 251 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 22.11.2025

MONTPELLIER – Complexe BERNARD GASSET 2 – NNI 341720402

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 23.01.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 04.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : **236** lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Eclairage moyen horizontal : 250 lux à la mise en service).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 04.10.2023

PIGNAN – Complexe Sportif SERGE CORBIERE 2 – NNI 342020202

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 07.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 07.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 169 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07.10.2023

POUSSAN – Stade ALBERT BOUTOU 1 – NNI 342130101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 25.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 08.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 134 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.54
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.28

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 08.11.2023

SUSSARGUES – Stade JULES RIMET 1 – NNI 343070101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 07.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 18.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : **154 lux**
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Eclairage moyen horizontal : 250 lux à la mise en service).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **18.11.2023**

1.3 Changements de niveau de classement

MONTPELLIER – Stade LOUIS COMBETTE – NNI 341720501

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFoot A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 24.12.2016

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 25.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 154 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **25.11.2023**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

ST GERMAIN BEL AIR – Stade MUNICIPAL – NNI 462670101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 25.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 119 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 25.10.2023

1.2 Confirmations de niveau de classement

BIARS SUR CERE – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 460290101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 03.07.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 25.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 218 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 25.11.2023

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

BANUYLS DELS ASPRES – Stade RAYMOND MALET – NNI 660150101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 25.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 116 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.41

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 25.10.2023

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

CASTRES – Stade DE LAMEILHE 1 – NNI 810650301

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 01.07.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 08.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 148 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 08.11.2025

GAILLAC – Stade SAINT ROCH – NNI 810990301

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 01.02.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 07.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 148 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07.10.2023

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

AUCAMVILLE – Stade JEAN MARC PLANA N° 1 – NNI 820050101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 22.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 141 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.53

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 22.09.2023

BOURRET – Stade MUNICIPAL – NNI 820230101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 05.12.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 13.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 132 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13.10.2023

GOLFECH – Stade PAUL LAFONT N° 2 – NNI 820720102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 17.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 101 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 17.11.2023

LAGUEPIE – Stade de la MAYOUNELLE – NNI 820880101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 21.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 03.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 125 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.52

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 03.11.2023

MONTAUBAN – Complexe Sportif JEAN VERBEKE 3 – NNI 821210103

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 26.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 07.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 171 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07.10.2023

MONTAUBAN – Complexe Sportif JEAN VERBEKE 4 – NNI 821210104

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 26.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 07.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 187 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07.10.2023

MONTAUBAN – Complexe Sportif JEAN VERBEKE 5 – NNI 821210105

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 26.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 07.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 176 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 07.10.2023

ST ETIENNE DE TULMONT – Stade de LAUJOLE 1 – NNI 821610201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 16.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 193 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16.11.2023

ST ETIENNE DE TULMONT – Stade de LAUJOLE 2 – NNI 821610202

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFoot A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 16.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 133 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.53

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16.11.2023

ST NAUPHARY – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 821670201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 30.08.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 31.08.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 165 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 31.08.2023

ST NICOLAS DE LA GRAVE – Stade DES DEUX MURIERS 1 – NNI 821690101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06.10.2021

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 06.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 161 lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 06.10.2023

ST SARDOS – Stade MUNICIPAL – NNI 821730101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 21.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 05.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : **131** lux
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E6 (Eclairage moyen horizontal : 150 lux à maintenir 120 lux)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 05.10.2023

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

=====

La Secrétaire
Claudette AGERT

Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.
Daniel SALDANA